

ALCOOL & DROGUES

Ne les laissez pas

CONDUIRE!



ALCOOL, DROGUES ET CONDUITE NE SE MÉLANGENT PAS !

En Polynésie française,
1 accident mortel sur 2 est lié à l'alcool !

MÊME S'IL N'EST PAS IVRE OU « EUPHORIQUE », UN CONDUCTEUR QUI A BU OU CONSOMMÉ DES STUPÉFIANTS EST DANGEREUX AU VOLANT.

Les conséquences sur le conducteur :

- Danger sous-estimé : mauvaise appréciation des vitesses et des distances, négligence du port de la ceinture ou du casque, etc.
- Champ visuel rétréci, perception des objets modifiée.
- Défaut de coordination et de synchronisation des gestes.

Les effets de l'alcool et des stupéfiants s'additionnent. Un conducteur déclaré positif aux deux substances a 14 fois plus de risques d'être responsable d'un accident mortel qu'un conducteur n'ayant pas consommé.



Attention : l'alcool augmente aussi les effets secondaires des médicaments. Ne buvez pas pendant votre traitement.

NE VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE



Pur ou dilué, il y a autant d'alcool dans chacun de ces verres.

0,50 g/litre de sang = **risque d'accident x 2**

1,20 g/litre de sang = **risque d'accident x 35**



Dès 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré ou 0,50 g d'alcool par litre de sang, c'est la sanction !

Le sexe, le poids, la taille, l'état de santé, le degré de fatigue, une alimentation déséquilibrée, le tabagisme ou le stress augmentent le taux d'alcoolémie pour une consommation identique.

**NE PRENEZ AUCUN RISQUE !
NE CONSOMMEZ NI ALCOOL NI DROGUES
AVANT DE PRENDRE LE VOLANT !**



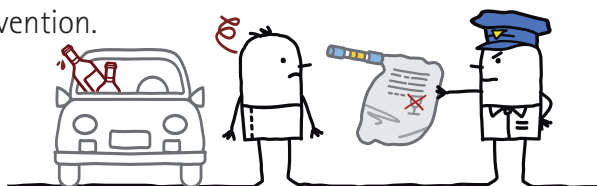
VOUS AVEZ BU, VOUS CONDUISEZ, VOUS ÊTES CONTROLÉ : VOTRE PERMIS EST RETIRÉ

Votre permis vous est indispensable ? Sachez que depuis le 1er décembre 2010, en cas d'alcoolémie positive, il vous est retiré immédiatement par les forces de l'ordre.

Que dit le code de la route :

> Un conducteur est en infraction si :

- Il conduit sous l'emprise d'un état alcoolique, c'est-à-dire avec un taux d'alcool pur égal ou supérieur à 0,40 milligramme par litre d'air expiré. Si le taux d'alcool par litre d'air expiré est compris entre 0,25 et 0,39, vous aurez une contravention.
- Il conduit un véhicule en état d'ivresse ;
- Il conduit sous l'influence des stupéfiants ;
- Il refuse de se soumettre aux vérifications.



La Direction des transports terrestres établit l'arrêt de suspension dans les 72 heures qui suivent l'infraction.

Le taux d'alcool est exprimé en mg / litre d'air expiré quand il est relevé par éthylomètre et en g / litre de sang en cas de prise de sang	Durée de la suspension provisoire	Durée de la suspension provisoire en cas de récidive ou de réitération
0,40 mg à 0,49 mg ou 0,80 g à 0,99 g	1 mois	2 mois
0,50 mg à 0,59 mg ou 1,00 g à 1,19 g	2 mois	4 mois
0,60 mg à 0,69 mg ou 1,20 g à 1,39 g	3 mois	6 mois
0,70 mg à 0,79 mg ou 1,40 g à 1,59 g	4 mois	6 mois
0,80 mg à 0,89 mg ou 1,60 g à 1,79 g	5 mois	6 mois
A partir de 0,90 mg ou 1,80 g	6 mois	6 mois
Conduite sous l'influence de stupéfiants	1 mois	2 mois
Refus de se soumettre aux vérifications de l'alcoolémie ou de l'usage de stupéfiants	6 mois	

> Vous êtes aussi convoqué au tribunal !

Le juge décide de la durée pendant laquelle vous ne pourrez pas conduire.

- Si la durée prononcée par le tribunal est plus longue que celle prononcée par l'administration (exemple : 9 mois au lieu de 6 mois), votre interdiction de conduire sera prolongée de 3 mois.
- Si la durée est moins longue (exemple : 5 mois au lieu de 6 mois), votre interdiction de conduire cessera au bout de 5 mois.

C'est cher pour un verre de trop !

IL FAUT DU TEMPS POUR ÉLIMINER L'ALCOOL ET/OU LES DROGUES

Aucune astuce ne permet d'effacer rapidement les effets de l'alcool ou de la drogue.

Café, douche froide, poisson cru,....., n'ont aucune efficacité sur votre ivresse.

Pour éliminer l'alcool, il faut compter 1 à 2 heures par verre consommé.

> **Par exemple**, si vous avez bu 6 verres à partir de 20 h, il faudra attendre 6 à 12 heures pour éliminer l'alcool, soit entre 2h et 8h du matin le lendemain.

Pour effacer toute trace de drogue dans le sang, il faudra compter 6 mois.

SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ

Il est facile de s'organiser afin qu'une soirée entre amis ou en famille ne se termine pas tragiquement.

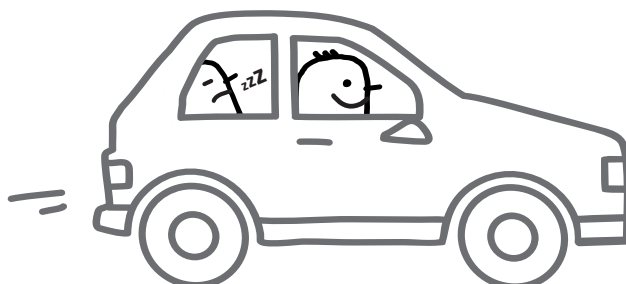
- La solution la plus simple serait de ne pas consommer de l'alcool ou des stupéfiants.



- Avant une soirée, organisez-vous en choisissant le « conducteur désigné » : le conducteur qui ramènera tout le monde à bon port ne consommera ni alcool, ni stupéfiants.

En cas de consommation d'alcool ou de drogues, les seuls choix possibles sont :

- Dormir sur place et attendre que l'alcool soit éliminé.
- Se faire raccompagner par des parents ou amis qui n'ont pas bu d'alcool.
- Prendre un taxi ou un moyen de transport public ou privé pour rentrer chez vous.



Tous les textes peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<http://www.transports-terrestres.pf/spip.php?rubrique198>

Pour en savoir plus :

Direction des transports terrestres
Angle rue Marc Blond de St Hilaire et avenue du Prince Hinoi
BP 4586 - 98713 Papeete
Tél. : (689) 54 96 54 - Fax : (689) 54 96 62



Email : dt@transport.gov.pf - Site : www.transports-terrestres.pf